



MARITTIMO-IT FR-MARITIME

Fonds européen de développement régional
Fondo Europeo di Sviluppo Regionale



PROGRAMME DE COOPÉRATION

ITALIE-FRANCE MARITIME

2014-2020

**Synthèse du Rapport de mise en œuvre
annuel**

Année 2021

SYNTHÈSE PUBLIQUE

(art. 50, alinéa 9, du Règlement (UE) n° 1303/2013)

À la fin de l'année 2021, le Programme de Coopération Italie-France Maritime 2014-2020, qui concerne les territoires de la Sardaigne, de la Ligurie, de la Corse, des Alpes-Maritimes, du Var, de Massa-Carrara, de Lucques, de Pise, de Livourne, de Grosseto et une population de 6 500 000 personnes, présente des niveaux élevés de mise en œuvre au niveau financier et de bons progrès au niveau physique, malgré les effets persistants des problèmes critiques liés à l'urgence sanitaire COVID-19.

Il apparaît en effet que le Programme a financé un total de 123 projets impliquant 849 bénéficiaires directs. Parmi les projets financés, 45 ont déjà été conclus, ce qui représente 36,59 %. De nombreux autres sont en cours de clôture. Le financement total accordé s'élève à 196 955 502,99 € (FEDER + CN) et correspond à 98,65 % du budget total du Programme de 199 649 897 € (FEDER + CN). Le total des dépenses engagées et déclarées par les bénéficiaires s'élève à 124 522 757,31 € (FEDER + CN), soit 62,37 % de la dotation du PC. Les bons progrès financiers réalisés ont permis d'atteindre bien avant le terme (déjà en juillet 2021) le niveau de dépenses permettant d'éviter la réduction des ressources financières par la Commission européenne (dégagement automatique) pour l'année 2021, qui était égal à 84 363 493 € (FEDER + CN).

Les bons résultats financiers que nous venons de mentionner ont certainement été soutenus par les mesures prises au cours de l'année pour encourager la mise en œuvre du PC et faciliter l'utilisation des éventuels reliquats. En effet, il convient de rappeler qu'afin de renforcer la possibilité d'utiliser les ressources financières du Programme, les actions suivantes ont été entreprises :

- soutenir les projets non performants des Appel II et III, afin de maximiser les dépenses et de déterminer le plus tôt possible les économies générées qui ont été utilisées pour financer d'autres projets sélectionnés dans le cadre de l'Appel V;
- accorder aux projets du IVème Appel qui l'ont demandé ou le demanderont, la possibilité de réaliser toutes les activités, et pas seulement les activités de clôture administrative, y compris dans les 120 derniers jours, afin de valoriser les retards accumulés du fait de l'urgence sanitaire ;
- organiser la clôture anticipée du Vème Appel (ouvert en 2020) le 30 novembre 2021 au lieu du 30 janvier 2023, en admettant au financement les projets dont le financement interviendra au cours du premier semestre 2022 et dont les activités débiteront avant le 1er juillet 2022. Tout cela dans le but de réaliser les dépenses correspondantes à temps pour la clôture du Programme ;
- envisager le financement d'activités ou de dépenses cohérentes de projets déjà approuvés et financés par le Programme afin de réaliser des activités et/ou l'acquisition de biens et de services, à condition que ceux-ci soient cohérents avec les objectifs du projet et de nature à assurer une intégration et un renforcement des actions du projet approuvé. Pour procéder au financement d'activités ou de dépenses cohérentes, l'Appel sera préparé dans les premiers mois du premier semestre 2022.

En ce qui concerne les réalisations physiques, le Programme montre de bons progrès par rapport à 2020, au regard de tous les Axes, dans lesquels le Programme s'articule, à l'exception de quelques PI au sein des Axes. Presque toutes les réalisations à la fin de l'année 2021 sont supérieures à celles de la fin de l'année 2020. Cependant, les valeurs obtenues sont très souvent encore loin des objectifs fixés pour la fin du Programme. Mais les valeurs estimées des projets financés suggèrent que les résultats attendus seront atteints ou que l'écart restera dans le seuil de 20 % considéré comme acceptable par les Lignes directrices pour la clôture des programmes opérationnels.

Une description plus détaillée des activités et des résultats obtenus pour chaque Axe prioritaire du Programme :

- **Axe 1 - « Promotion de la compétitivité des entreprises dans les filières transfrontalières » ;**
- **Axe 2 « Protection et valorisation des ressources naturelles et culturelles et gestion des risques » ;**
- **Axe 3 « Amélioration de la connectivité des territoires et de la durabilité des activités portuaires » ;**
- **Axe 4 - « Augmentation des opportunités d'emploi durable et de qualité et d'insertion à travers l'activité économique » ;**
- **Axe 5 « Assistance technique»**

est fournie ci-dessous.

Les activités réalisées et les résultats obtenus au sein de chaque Axe du PC.

Axe 1 - Promotion de la compétitivité des entreprises dans les filières prioritaires transfrontalières

L'Axe 1 a financé les années précédentes : 21 projets au titre du I^{er} Appel, tous déjà clôturés à la fin de l'année 2021 ; 5 projets au titre du II^{ème} Appel, dont 1 est déjà clôturé ; 19 projets au titre du IV^{ème} Appel, tous encore en cours de mise en œuvre.

Ces 45 projets financés concernent :

- 42 % : l'acquisition de services transfrontaliers pour soutenir les activités conjointes des entreprises nouvelles et innovantes ou des entreprises existantes ;
- 27 % : la création de clusters/réseaux d'entreprises et le développement de la compétitivité territoriale (marques et stratégies conjointes) ;
- 20 % : la création de services pour les entreprises nouvelles (services de pré-incubation, d'incubation, de post- incubation, etc.) ou existantes (services d'amélioration de la stratégie d'entreprise, de l'organisation de l'entreprise, de l'innovation et du transfert de technologie, du positionnement sur les marchés locaux et étrangers, etc.) ;
- 11 % : la promotion des produits touristiques et l'amélioration de l'accessibilité et de la pérennité de l'offre touristique (promotion du tourisme et des itinéraires expérientiels, infrastructures dans les zones intérieures, amélioration de l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap, etc.).

Au cours de l'année 2021, 3 autres projets sélectionnés dans le cadre du V^{ème} Appel sont venus s'ajouter. Portant ainsi à 48 le nombre total de projets financés dans le cadre de cet Axe.

Le nombre total de bénéficiaires directs est de 296.

Parmi les réalisations physiques des projets clôturés ou en cours de mise en œuvre, on peut citer les suivantes :

- le nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier et non financier s'élevait à 2 432 ;
- le nombre de nouvelles entreprises soutenues s'élevait à 213 ;
- le montant des ressources privées activées s'élevait à 395 045,32 €.

D'un point de vue financier, l'Axe a alloué aux projets sélectionnés des ressources s'élevant à 41 217 437,96 € (FEDER + CN) sur une dotation de 41 287 598,00 € (FEDER + CN). Les dépenses engagées par les bénéficiaires et vérifiées par les contrôleurs s'élèvent à 30 286 151,90 € (FEDER + CN) et représentent 73,35 % des ressources de l'Axe.

Axe 2 - Protection et valorisation des ressources naturelles et culturelles et gestion des risques

Jusqu'en 2021, l'Axe 2 avait financé : 13 projets au titre du 1er Appel (tous actuellement clôturés), 10 projets au titre du IIème Appel dont 2 sont désormais clôturés, 15 projets au titre du IIIème Appel, tous en cours de mise en œuvre.

Ces 38 projets concernent :

- 32 % : la prévention et la gestion conjointe des risques naturels (risque hydrogéologique, érosion côtière, ensablement des ports, incendies) ;
- 29 % : la valorisation des milieux naturels et culturels, (la promotion du patrimoine naturel, la lutte contre les espèces envahissantes, la protection des aires marines protégées, le développement de réseaux transfrontaliers des sites culturels et la gestion intégrée du patrimoine culturel ;
- 21 % : la réalisation de plans d'action et d'actions pilotes pour l'élimination des déchets et des eaux usées dans les ports ;
- 18 % : la sécurité de la navigation.

Un autre projet concernant l'élimination des déchets et des eaux usées dans les ports a pu bénéficier d'un financement au titre du Vème Appel.

Le nombre total de bénéficiaires de l'Axe est de 325.

En ce qui concerne les résultats physiques, il convient de souligner qu'au cours de l'année 2021, l'Axe a obtenu les résultats suivants :

- des mesures de protection contre les inondations pour une population de 5 558 712 personnes comme prévu ;
- des mesures de protection contre l'érosion côtière pour une population de 18 720 personnes (au-delà des prévisions) ;
- 23 plans d'action conjoints ;
- 47 sites naturels et culturels ont pu être valorisés ;
- une superficie de 1 500 010,93 hectares d'habitats recevant un financement pour améliorer leur état de conservation (au-delà des prévisions).

Certains indicateurs, qui se réfèrent à la PI 5B, montrent des retards de progression, mais à mesure que la mise en œuvre du projet se poursuit, ces retards peuvent être entièrement valorisés.

Le coût total des opérations financées s'élève à 95 973 808,31 euros (FEDER+CN) et représente 98,35% de la dotation de l'Axe. Les dépenses engagées par les bénéficiaires et vérifiées s'élèvent à 63 627 867,99 euros (FEDER+CN) et représentent 65,20% de la dotation de l'Axe.

Axe 3 - Amélioration de la connexion des territoires et de la durabilité des activités portuaires

L'Axe 3 a financé un total de 18 projets : 4 projets au titre du 1er Appel qui ont déjà été clôturés, 12 projets au titre du IIème Appel, dont 3 ont été clôturés, et 2 projets au titre du IVème Appel, qui sont tous en cours de mise en œuvre.

Les projets financés concernent :

- 39 % : la réalisation de services innovants pour l'amélioration de l'efficacité des connexions des principaux nœuds portuaires via des plateformes TIC et services d'infomobilité ;
- 33 % : l'amélioration de la durabilité des ports commerciaux et des plateformes logistiques associées, contribuant ainsi à réduire la pollution sonore ;
- 28 % : l'amélioration de la durabilité des activités portuaires commerciales destinées à la réduction des émissions de carbone via la promotion de l'utilisation optimale de GNL et la planification d'installations de ravitaillement et de stockage de combustibles.

Au total, 124 bénéficiaires sont concernés.

Dans le cadre du Vème Appel, ce sont 3 projets au total qui ont été présentés. Pour l'instant, aucun n'a été financé en raison du manque de ressources disponibles.

En ce qui concerne les performances physiques, il convient notamment de noter les points suivants :

- 3 plans d'action pour la mise en œuvre de stations de stockage et de ravitaillement en GNL, comme prévu ;
- 1 outil ITS commun ;
- 10 études conjointes ;

Pour quelques indicateurs, on enregistre des retards qui seront très probablement entièrement rattrapés grâce à la poursuite des projets.

Le financement total des projets sélectionnés s'élève à 30 124 746,43 € (FEDER + CN), pour une dotation de l'Axe égale à 30 965 699 €. Par conséquent, le financement accordé correspond à 97,28 % du budget de l'Axe. Les dépenses engagées par les bénéficiaires et vérifiées s'élèvent à 15 322 380,81 euros (FEDER+CN) et représentent 49,48 % de la dotation de l'Axe.

Axe 4 - Augmentation des opportunités d'emploi durable et de qualité et d'insertion à travers l'activité économique

L'Axe 4 a financé un total de 18 projets : 5 projets au titre du IIème Appel, dont 2 ont été clôturés en 2021, et 13 projets au titre du IIIème Appel, qui sont tous en cours de mise en œuvre.

Les projets financés concernent :

- 66 % : la promotion de la mobilité transfrontalière des étudiants ;
- 28 % : la simplification de l'accès aux services pour la création d'entreprise sur le territoire et pour l'accompagnement au reclassement externe, aux rachats d'entreprises par les cadres et aux spin-off pour les chômeurs ;
- 6 % : la création d'un réseau transfrontalier des services pour l'emploi dans le but d'augmenter les opportunités d'emploi des ressources humaines de la zone de coopération dans les filières prioritaires transfrontalières liées à l'économie bleue et verte.

Les bénéficiaires des projets financés sont au nombre de 104.

Au total, 4 projets ont été présentés dans le cadre du Vème Appel, dont 1 a été exclu et les autres sont en cours d'évaluation.

En ce qui concerne les aspects physiques, l'Axe a enregistré un *nombre de participants aux initiatives locales conjointes pour l'emploi et aux activités de formation conjointes* égal à 938 et a établi un réseau transfrontalier de services de création d'emplois.

Les ressources allouées aux projets financés s'élèvent à 17 660 517,29 € (FEDER + CN) et correspondent presque (99,06 %) à la totalité de la dotation de l'Axe. Les dépenses engagées par les bénéficiaires et contrôlées s'élèvent à 9 222 231,82 € (FEDER + CN), soit 51,73 % du budget de l'Axe.

Axe 5 - Assistance technique

L'Axe 5 comprend les activités nécessaires à la mise en œuvre efficace du Programme.

Au sein de l'Axe, les services suivants ont été confiés et sont en cours de réalisation :

- le service d'assistance technique à l'AG (soumissionnaire retenu : GME Soges-Resco-Resolvo) ;
- le service d'évaluation du Programme (soumissionnaire retenu : T33 srl)
- le service d'assistance à l'optimisation des fonctionnalités des systèmes informatiques (soumissionnaire retenu : GME formé par GPI spa (mandataire), Data Pos Srl et Engineering Ingegneria Informatica SpA.

Par ailleurs, au cours de l'année 2021, le service de mise à jour des sites web du Programme Italie-France Maritime a été ajouté, confié au GME composé de T.A.I. Software Solution S.r.l, Engineering Ingegneria Informatica S.p.a., Net7 S.r.l..

De plus, au sein de l'Axe, des activités sont menées dans le cadre de la programmation 2021-2027. À cet égard, il convient de noter qu'au cours de l'année 2021, six réunions de la Task Force, spécifiquement créée, se sont tenues, ce qui a abouti à l'élaboration d'un projet de Programme soumis à la Commission au début de l'année 2022.

Au 31/12/2021, la totalité de la dotation de l'Axe a été allouée et les dépenses réalisées s'élèvent à 6 064 124,79 € (FEDER + CN), ce qui correspond à 50,62 % de la dotation de l'Axe.

La stratégie de communication du PC.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de communication du Programme et des plans annuels correspondants, les principaux développements suivants ont été enregistrés en 2021 :

- a campagne mondiale sur les résultats du programme 2014-2020 a été développée et lancée dans les principaux journaux et stations de radio de la zone de coopération ;
- la gestion et la mise à jour du site web du Programme ont été régulièrement effectuées ;
- le matériel d'information et de communication du Programme a été développé en termes d'articles et d'actualités, de newsletters. La newsletter du Programme a été publiée régulièrement sur une base trimestrielle, adressée à environ 2 500 contacts, en plus de la diffusion via les réseaux sociaux/site web ;
- l'activité des réseaux sociaux a été intensifiée : Facebook, Twitter et LinkedIn, ce qui a entraîné une augmentation du nombre d'abonnés et d'interactions sur les réseaux sociaux. À ce jour, on

comptabilise 3 220 contacts sur Facebook, 947 followers sur Twitter et 166 relations sur LinkedIn ;

- un soutien a été apporté aux projets du Vème Appel pour la création de logos et la mise en œuvre de mini-sites de projets. Le travail de suivi et de soutien de tous les autres projets dans la gestion des activités de communication s'est poursuivi ;
- Une matrice de suivi pour le « best of... » des projets a été réalisée, et une assistance a été fournie pour la réalisation d'activités de communication pour la diffusion des résultats des projets ;
- 4 événements dédiés à la capitalisation et l'événement annuel du Programme ont été organisés.

Dans le cadre des travaux effectués pour la programmation 2021-2027, une activité de conception du nouveau site web a été réalisée. Par ailleurs, la section spéciale du site web destinée à publier les mises à jour et les documents concernant la période post-2020 a été régulièrement mise à jour.